



L'enseignement du chinois

Le chinois en langue vivante 3 est ouvert en exploration et en option facultative au Lycée Henri Martin. Les objectifs visés dans ces deux enseignements sont essentiellement d'initier les élèves à la langue orale et à l'écriture des caractères chinois.

Les compétences orales se précisent par :

- être capable de comprendre des enregistrements oraux simples ;*
- être capable de communiquer dans des situations courantes, de demander de l'aide à un interlocuteur parlant le chinois ;*
- être capable de prendre part à une conversation de la vie quotidienne ;*

Les compétences écrites se précisent par :

- être capable de reconnaître les 400 sinogrammes les plus utilisés, repérer l'aspect graphique de ces sinogrammes, les comprendre dans le contexte de leurs extensions lexicales les plus courantes. Grâce à la reconnaissance desquels, l'élève devrait pouvoir saisir le sens global de certains textes simples authentiques ou non (dialogues, etc.);*
- parmi ces 400 sinogrammes, 250 sont exigés en tant que sinogrammes actifs, autrement dit, les élèves doivent non seulement être capables de les reconnaître, mais aussi de les reproduire et de les réutiliser dans d'autres contextes.*

En classe de seconde, l'importance est donnée aux bases de cette langue, le pinyin (le système de transcription phonétique), la grammaire élémentaire de la langue, les expressions courantes.

Nous travaillons sur les pays, les nationalités, les langues, les chiffres, le domaine langagier, les villes importantes en Chine, les loisirs, les études, la famille.

Il n'y a pas de véritables distinctions dans l'organisation des cours que ce soit en enseignement d'exploration ou en option facultative. Les élèves ne sont pas séparés en fonction de leur choix.

A partir de la deuxième année (en classe de première), suite à la réforme du baccalauréat de 2013, certains documents authentiques sont introduits dans nos séquences, pour préparer les élèves à l'épreuve du baccalauréat.

La dernière année est consacrée à la finalisation des dossiers selon les notions du programme du cycle terminal: faire réutiliser les thèmes et le vocabulaire abordé, rendre les élèves autonomes.

Les élèves de S et ES ne pourront poursuivre leur enseignement qu'en option facultative.

L'examen du bac sera un oral de 20 minutes pendant lequel un dossier (sur deux étudiés en classe toute l'année) sera présenté à l'examineur pendant 10 minutes suivies d'un échange de 10 minutes. Seuls les points au-dessus de la moyenne seront comptabilisés voire multipliés par 2 s'il s'agit de la première option.

(Par exemple, vous obtenez 18/20 à votre entretien, vous aurez donc 16 points supplémentaires si la LV3 est votre première option ; 8 points autrement)

Seuls les élèves de L ont également la possibilité de choisir leur 3^{ème} langue en enseignement de spécialité. L'examen restant le même, les résultats sont affectés du coefficient 4.

Cf :

Programme d'enseignement de langues vivantes du cycle terminal pour les séries générales et technologiques

<http://www.education.gouv.fr/cid53320/mene1019796a.html>

**Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010 Enseignements commun, d'exploration et facultatif
Programme d'enseignement des langues vivantes en classe de seconde générale et technologique**

<http://www.education.gouv.fr/cid51335/mene1007260a.html>